

REGARDS

sur le Val de Loire



Appel à manifestation d'intérêt pour révéler le paysage culturel

CAHIER DE PRÉSENTATION

Mars 2019



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalennes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000

LE CONTEXTE

Les enjeux de l'inscription Unesco

Le paysage culturel du Val de Loire, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49), est reconnu par l'Unesco depuis 2000, comme un Bien ayant une "Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), à savoir "une importance culturelle et /ou naturelle qui transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'Humanité". Le Val de Loire partage cette reconnaissance et cet engagement avec 1092 sites à travers le monde en 2018.

L'inscription Unesco consacre « les châteaux et les villes de la Loire », la singularité de patrimoines hérités de la Renaissance et du Siècle des Lumières et l'exception d'un paysage fluvial qui résulte de siècles d'interaction entre le fleuve et les populations qui s'y sont installées.

La Loire est également un patrimoine naturel d'exception, comme en témoigne le classement de la quasi intégralité de son parcours en Natura 2000, politique européenne de préservation de la biodiversité intégrant les usages qui façonnent les territoires ainsi que l'inscription de certaines portions du lit majeur de la Loire en Espaces naturels sensibles par des Départements.

La Mission Val de Loire patrimoine mondial accompagne depuis plusieurs années des réflexions liées aux rives de Loire, dont le dispositif « Habiter l'eau », pour **explorer les possibilités d'une mise en projet des espaces du fleuve pour cheminer, contempler, se ressourcer, mais aussi entretenir, cultiver, habiter et anticiper les conséquences du changement climatique.**

En parallèle, la mise en œuvre de Natura 2000 a abouti au développement d'animations territoriales dont l'objectif est l'appropriation des enjeux de préservation de la biodiversité remarquable, caractéristique du Val. Dans ce cadre, un partenariat a été engagé avec les Conservatoires d'espaces naturels Centre – Val de Loire et Pays de la Loire en matière de prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Ce « retour au fleuve » témoigne d'une évolution du rapport à la « nature », qui incite à dépasser le cadre initial des études pour proposer une démarche de **création de projets associés au fleuve et destinés à réinterpréter la notion de point de vue.**

Notes :

1 - « Habiter l'eau » est un dispositif issu d'un partenariat avec les agences d'urbanisme d'Orléans (AUAO), de Tours (ATU) et de la région angevine (AURA), l'Etablissement Public de Loire, et des universités et écoles supérieures d'enseignement du Val de Loire et de Paris en matière d'architecture, de paysage et d'aménagement. (www.valdeloire.org/faireprojet/habiterleau).

L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

“Regards sur le Val de Loire patrimoine mondial”

La Mission Val de Loire patrimoine mondial, avec le partenariat de la Région Centre-Val de Loire et la Région Pays de la Loire lancent un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) pour accompagner la réalisation de projets de découverte et de compréhension des paysages culturels du Val de Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

1 - LES BENEFICIAIRES

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux collectivités territoriales du site Unesco (communes, EPCI, Conseils départementaux...) situées sur la Loire **et** sur l'itinéraire de la Loire à vélo.

2 - L'OBJECTIF

L'appel à manifestation d'intérêt vise à favoriser et accompagner l'émergence de projets de mise en valeur du paysage (belvédères...) du périmètre Unesco, sur le parcours de la Loire à vélo. Ces projets s'inscrivent dans une démarche patrimoniale, naturelle, touristique et culturelle de mise en valeur du Val de Loire patrimoine mondial.

L'appel à manifestation d'intérêt permet d'identifier l'intention des collectivités de s'engager dans une opération d'aménagement et de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie de la part de la Mission Val de Loire, de ses partenaires ou via une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée.

3 - LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Compte tenu de la valeur à la fois naturelle et culturelle des sites, la prise en compte de l'environnement revêt un caractère essentiel dans la mise en œuvre des projets. Différents points devront être traités :

L'intégrité de la démarche de conception et de réalisation au regard des critères sociaux et environnementaux ;
Le processus de fabrication ;
La provenance des matériaux mis en œuvre ;
La mesure de l'incidence de l'aménagement sur son milieu ;
Le mode de gestion de l'aménagement...

4 - LES DOCUMENTS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le cahier de présentation de l'A.M.I. est accompagné d'un cahier de références. La démarche de l'A.M.I. est à placer dans un contexte de renouvellement de la représentation et des usages du paysage ligérien. Le cahier de références permet d'inscrire la démarche dans une perspective historique liée au besoin et au désir de voir (et d'être vu) le fleuve. Il présente également des démarches de projets intéressants à l'échelle européenne.

5 – LES DIFFERENTES ETAPES

N°	ETAPE	ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	PÉRIODE
1	Concertation et finalisation de l'AMI		Fin février 2019
2	Présentation du dispositif aux collectivités	Mission Val de Loire	Avril-Mai 2019
3	Déclaration d'intention de la collectivité via un formulaire dédié	Mission Val de Loire	Mai-juillet 2019
4	Séminaire d'échanges réunissant les collectivités qui s'engagent dans un projet et les partenaires	Organisation par la Mission Val de Loire avec l'appui de son AMO et de ses partenaires	S e p t e m b r e 2019
5	Préparation du marché de maîtrise d'oeuvre	Fourniture d'un cahier des charges types pour consultation du maître d'œuvre - Cas échéant, accompagnement par une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) mise à disposition par la Mission Val de Loire	En fonction des sites
6	Choix du maître d'oeuvre	Cas échéant AMO de la Mission Val de Loire et comité de pilotage	En fonction des sites
7	Réalisation du projet (conception du projet, réalisation du marché de travaux et suivi du chantier)	Maitrise d'œuvre missionné par la Collectivité locale & Echanges avec la Mission Val de Loire et le comité de pilotage au stade de l'avant projet	

6 - L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Mission Val de Loire et partenaires

Pour les premières étapes (de 1 à 3) de l'appel à manifestation d'intérêt, les collectivités bénéficieront de l'accompagnement de la Mission Val de Loire.

Parallèlement, un comité de pilotage permettra d'associer les acteurs de l'ingénierie territoriale au dispositif (CAUE, Agence d'urbanisme, maison de l'architecture...). Il assurera un suivi et garantira la cohérence de la démarche à l'échelle du Val de Loire.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) sera mise à disposition par la Mission Val de Loire pour accompagner les collectivités jusqu'au marché de maîtrise d'œuvre. L'A.M.O. mettra à disposition des collectivités engagées dans la démarche un cahier des charges type et les différentes pièces nécessaires au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Pour les collectivités les moins importantes (en nombre d'habitants) du périmètre, et selon les moyens d'ingénierie des collectivités locales, l'AMO assurera également un suivi complémentaire à travers la rédaction du cahier des charges et des pièces du marché adaptés au contexte local.

Services de l'Etat

Compte tenu de la spécificité des sites, la présence des services de l'Etat sera également importante pour accompagner et valider les options (Domaine public fluvial, Natura 2000...).

Séminaires et mise en réseau

Un séminaire annuel sera organisé pour assurer un suivi, un échange d'expérience et une valorisation des démarches portées par les collectivités et les équipes de conception. Parallèlement, la Mission continuera d'assurer un accompagnement ponctuel et la mise en réseau des collectivités engagées dans la démarche.

7 - L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

L'engagement de la collectivité passe par la rédaction d'un formulaire d'intention simple, en ligne, destiné à "formaliser" la nature de l'engagement de la collectivité à participer à l'Appel à manifestation d'intérêt.

Le formulaire permet d'identifier les données suivantes :

1. Nom de la commune
2. EPCI de référence
3. Document d'urbanisme en vigueur
4. Nom du (de la) référent(e) – élu(e) - en charge du projet au niveau communal et du contact technique
5. Localisation d'un ou plusieurs sites le long du parcours de la Loire à vélo à l'échelle de la collectivité (joindre si possible un plan en annexe)

Sur ces sites, préciser (si possible) :

- Présence d'éléments historiques répertoriés
 - Présence d'éléments remarquables (paysage, patrimoine...)
 - Présence de points d'intérêt touristiques
6. Intention de la commune de réaliser un aménagement à court terme (délégation)
 7. Etudes ou projets déjà réalisés sur le site

8 - ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

En complément du choix du point de vue et des réflexions autour de la réalisation d'un projet d'aménagement, les sites identifiés pourront également faire l'objet d'un travail d'accompagnement photographique de type "observatoire photographique" participatif sur le thème : « Adoptez un point de vue ».

Ces propositions, à l'initiative des collectivités, permettront d'associer les habitants, les associations et les écoles du territoire (avec un accompagnement de la Mission Val de Loire et de ses partenaires).

D'autres actions de sensibilisation pourraient également être envisagées à partir de ces différents sites (ateliers pédagogiques, lecture de paysages...).

9 - LA COMMUNICATION

Un dispositif interrégional de valorisation et de diffusion des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt sera proposé par la Mission Val de Loire, en partenariat avec les structures présentes au sein du comité de pilotage.

Cette première étape sera suivie d'une communication adaptée, pour chaque territoire, aux différents projets.

Par ailleurs, la Mission Val de Loire s'engage à relayer avec tous les moyens dont elle dispose (plateforme web, réseaux sociaux...), les différents projets portés par les collectivités et à communiquer auprès de ses partenaires (acteurs du patrimoine, du paysage et du tourisme).

La démarche "Regards sur le Val de Loire" participe au développement des territoires. A titre d'exemple, le projet "Estuaire" réalisé entre Nantes et Saint-Nazaire a permis la découverte et la valorisation de nombreux sites en lien avec le territoire. La démarche "Regards sur le Val de Loire" poursuit un objectif similaire.

10 – LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Myriam Laidet
Mission Val de Loire patrimoine mondial
Chargée de mission patrimoine et action territoriale
Tel 02 47 66 56 05
laidet@mission-valdeloire.fr

Bruno Marmiroli
Mission Val de Loire patrimoine mondial
Directeur
Tel 02 47 66 06 63
marmiroli@mission-valdeloire.fr

www.valde Loire.org



@valde Loirepatrimoinemondial